



33^e congrès international de généalogie et d'héraldique Arras (France) – 2 au 5 octobre 2018

Appel à communications

« *Généalogie et Héraldique, entre guerre et paix* »

La Fédération française de Généalogie et la Société française d'Héraldique et de Sigillographie, organisatrices, ont retenu le thème « Généalogie et Héraldique, entre guerre et paix ».

Les commémorations de la fin de la Première guerre mondiale offrent l'occasion de s'interroger sur les liens que guerre et paix entretiennent avec l'héraldique. Quelle que soit l'hypothèse retenue pour expliquer l'origine des armoiries, l'art de la guerre y a joué un rôle prépondérant et a influé sur la composition héraldique jusqu'à nos jours.

Du Moyen Âge au XX^e siècle, des guerres de religion aux guerres mondiales, en passant par les guerres de succession, d'indépendance ou napoléoniennes, l'Ancien et le Nouveau Monde n'ont cessé de vivre des conflits qui ont bouleversé le sort des familles et des peuples et ont modifié les relations internationales des pays belligérants comme des pays neutres.

De vastes possibilités d'approches possibles

Le thème des liens entretenus entre l'héraldique d'une part, la guerre et la paix d'autre part, pourra être abordé de la manière suivante au XXXIII^e CIGH d'Arras en 2018 :

- **la glorification des valeurs et des exploits guerriers grâce à l'héraldique**, à toutes les époques et dans tous les pays, qu'il s'agisse d'armoiries concédées ou librement assumées par des personnes civiles ou morales ; au contraire, **les armoiries mettant en avant le refus de la violence et les valeurs de paix** (armoiries de religieux, de diplomates, de médecins et d'humanitaires, de cités reconstruites...);
- **les interactions entre l'héraldique et les autres systèmes emblématiques militaires** (vexillologie, insignes, uniformes...);
- **les utilisations de l'héraldique dans les discours célébrant la guerre ou la victoire, honorant les soldats et les victimes ou appelant à la paix** (affiches de propagande, monuments commémoratifs...).

La question de l'impact de la guerre - à toutes les époques et dans tous les pays - sur les familles, les généalogies et les groupes sociaux, sur les archives produites ou détruites, pourra être déclinée à Arras selon les axes suivants :

- **archives publiques et archives privées** : destruction ou transport en temps de guerre, sauvegarde ou reconstitution en temps de paix ;
- **les généalogies de soldats, les dynasties militaires et leur évolution au cours des siècles** : l'impact des carrières militaires sur la généalogie (mariages et naissances à l'étranger...) ;
- **la transmission de la mémoire des guerres** dans les familles et leur impact sur les destinées familiales ;
- **les victimes de guerre**, civiles ou militaires : de l'inhumation au recensement, de la mémoire gravée à la mémoire numérisée ;
- **les populations réfugiées**, à l'arrière des opérations militaires ou dans les pays neutres : études prosopographiques ;
- **nouveaux États, nouvelles frontières issus des conflits** : migrations et questions de nationalité.

Consignes pour les communications et les posters

◆ Communications

Les propositions de communication (entre 200 et 300 mots) doivent être envoyées avant le **20 novembre 2017** à l'adresse suivante : arrascigh.cs@gmail.com Les propositions seront examinées par le comité scientifique, qui rendra son avis au plus tard le **31 janvier 2018**.

Les langues du congrès sont, outre le français et l'anglais, l'allemand, l'italien et l'espagnol. Les communications devront être illustrées par un diaporama, légendé dans une langue autre que celle de la communication elle-même (français ou anglais) afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier du contenu de l'exposé.

Chaque orateur dispose d'un temps de parole de 20 minutes, suivi de 10 minutes pour les questions.

Afin de permettre la parution des actes dans un délai raisonnable, les intervenants devront remettre aux organisateurs le texte définitif de leur communication (30 000 signes maximum, espaces compris, pour une limite de 10 illustrations) pour le 31 décembre 2018. Si possible, merci de prévoir un résumé dans une autre langue que celle de l'article lui-même.

◆ Posters

Les étudiants en master et en doctorat, ainsi que tout chercheur qui le souhaiterait, peuvent soumettre un projet de poster présentant un travail de recherche scientifique en cours portant sur l'héraldique ou la généalogie, en lien avec le thème du congrès. Les posters sélectionnés par le comité scientifique seront exposés lors du congrès et commentés par leurs auteurs lors d'une session spéciale.

Les projets (ou les posters s'ils sont déjà prêts) devront être eux aussi adressés avant le 20 novembre 2017, en précisant quelles sont les institutions impliquées (universités, laboratoires de recherches, archives...).

